



# Le Chiffre Déchaîné

**Bulletin d'information CGT des salarié-e-s de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes n°169**

Quand les mensonges éhontés du patronat, pour mieux piéger les organisations syndicales et collatéralement, le ministère du travail, lui explosent au visage.

Lors de la réunion de la commission paritaire permanente de négociation d'interprétation et de conciliation de la branche des Experts-comptables et commissaires aux comptes qui s'est tenue le 3 juin 2022, il n'y avait pas grand-chose à l'ordre du jour.

Nous devons faire le point sur les quatre groupes de travail qui préparent les négociations en cours. Pour rappel, ces groupes portent sur :

- Le temps de travail,
- La santé et la sécurité,
- L'égalité professionnelle et le handicap,
- La classification et la GPEC.

Le groupe sur le temps de travail et celui sur la santé et la sécurité sont pilotés par le patronat. Sans surprise, ils avancent lentement et ont surtout permis la conclusion d'un accord sur le télétravail en deçà de l'ANI sur le télétravail, signé uniquement par la CFDT.

Les groupes sur l'égalité professionnelle et le handicap ainsi que sur la classification et la GPEC sont pilotés par le collègue syndical et n'ont pas avancé. Et pour cause ! On vous explique.

Lors de la réunion du mois de mai, le patronat, toujours prêt aux attaques sous la ceinture, s'était ému devant le ministère du travail du peu d'avancée des groupes pilotés par le collègue syndical, insistant même, comme à l'école, sur le besoin de recadrage des syndicats par le ministère. Si l'un des animateurs de ces groupes avaient pu mettre en cause l'absence de réponse du patronat quand il s'agissait de définir une date, l'agressivité patronale s'était concentrée sur l'autre pilote, qui avait le mauvais goût d'être absent parce qu'hospitalisé – oui, oui, la grande classe !

Las, le ministère du travail était sorti de sa légendaire réserve pour demander au collègue salarié de faire le nécessaire afin que ces groupes puissent se tenir.

Lors de la réunion du 3 juin, les mensonges éhontés et les tentatives de manipulation du patronat ont été mis au jour : la preuve a été établie que dès qu'il s'agissait de définir une date de réunion pour les groupes pilotés par les organisations syndicales, le patronat brillait par son absence de réponse. Pire ! C'est bien de mauvaise foi et de manœuvres dilatoires dont il s'agit.

En effet, il a été établi ce mois-ci que non seulement le patronat se refusait à répondre lorsqu'il s'agissait de fixer une date sur des sujets comme le handicap ou l'égalité professionnelle, négociations pourtant obligatoires, mais que de surcroît, malgré les affirmations patronales, contact avait été pris par les représentants syndicaux par téléphone avec les principaux chefs de file des organisations patronales, sans effet. Or ces échanges téléphoniques ont été dissimulés à l'instance en mai, lorsque le patronat a sollicité l'intervention du ministère du travail. C'était effectivement plus efficace pour faire passer les syndicats pour des fumistes !

Bref, si les réunions ne peuvent se tenir, c'est bien parce que le patronat refuse de négocier sur les sujets portés par les organisations syndicales, et non parce que les organisations syndicales ne font pas le boulot.

Le ministère a sûrement dû apprécier cette manipulation !

Dans cette situation, la CGT, comme d'autres, a défendu l'idée qu'en lieu et place d'une nouvelle réunion sans ordre du jour en juillet, nous profitons de cette journée bloquée dans les agendas pour imposer que les sujets du handicap, de l'égalité professionnelle et de la GPEC puissent enfin être abordés. Et sur ces sujets, nous porterons nos revendications comme nous le faisons à chaque fois. Ils feront l'objet d'une communication ultérieure dans un prochain bulletin d'information.

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « *Experts-Comptables* »**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**